

ciaux des arrangements pour que des exemplaires de tous leurs imprimés officiels et autres me soient envoyés pour être déposés aux archives. Les séries non complètes déjà dans le bureau ont été complétées, et à l'avenir tous les imprimés seront envoyés dès leur publication. Il serait à désirer qu'on se procurât des collections complètes de tous les bills présentés dans le parlement fédéral et dans les législatures provinciales pour les conserver. Les projets de loi qui sont devenus lois se trouvent dans les statuts, mais plusieurs des bills qui ne sont pas adoptés indiquent la tendance de l'opinion publique. On y trouve les changements qu'ils ont subis avant de devenir lois, et la nature de leurs dispositions, s'ils sont finalement rejetés. Hallam, dans son histoire constitutionnelle d'Angleterre, donne un exemple des difficultés qui se présentent dans la discussion des questions constitutionnelles à cause de la disparition de ces bills. En 1693, un bill à l'effet de mieux assurer l'indépendance du parlement au moyen de l'exclusion des fonctionnaires et employés publics, avait été passé dans la Chambre des communes et rejeté dans la Chambre des lords par une très faible majorité. A la session suivante, le bill avait été adopté par les deux Chambres, mais le roi Guillaume y opposa son *veto*. Comme il ne reste pas de traces de ce bill, présenté à deux sessions successives, il est impossible de faire plus que des conjectures sur ses éléments ou sur les raisons qui ont animé les trois branches de la législature. Pour ce qui est du Canada et des provinces, il est possible que des membres des différentes législatures aient conservé des collections des bills, et qu'ils pourraient être engagés à les envoyer aux archives pour y être conservés. Sinon, il ne paraît pas possible de se procurer les bills du passé; mais il sera fait des efforts pour qu'il n'en scit pas ainsi à l'avenir.

Parmi les travaux présentés aux archives cette année, il y a une collection de cartes géographiques se rapportant à la frontière du Maine, présentée par M. F. H. Perley. Ces cartes avaient été collectionnées par M. John Wilkinson, I. C., qui était attaché aux travaux géodésiques et aux négociations qui ont abouti au traité d'Ashburton. Ces cartes ont été reliées et seront trouvées utiles à consulter. Malheureusement, les notes et memorandums de M. Wilkinson ont péri dans l'incendie qui a détruit Saint-Jean, N.-B., en 1877. M. Perley a encore présenté aux archives le livre d'ordres du 104^e régiment stationné à Saint-Jean et à Frédéricton, du 6 juin au 2 novembre 1812. C'est de Frédéricton que le 104^e partit bientôt après pour son voyage d'hiver à Québec, la 1^{re} compagnie partant le 16 février 1813, et tous les jours une nouvelle compagnie jusqu'au 21. Elles arrivèrent à Québec après vingt-quatre jours de route, furent passées en revue par sir George Prevost le 25 mars, après quoi les compagnies de grenadiers et d'infanterie légère partirent immédiatement pour Chambly, à 200 milles de distance, et de là pour Kingston, à 200 milles plus loin, où elles arrivèrent le 12 avril, cinquante-six jours après le départ de la première compagnie de Frédéricton. Son Honneur le juge Pringle, de Cornwall, a fait et présenté une transcription exacte d'un livre d'ordres du King's Royal de New-York, lorsqu'il était à l'île Carleton, au fort Haldimand,